

Publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022



Assemblée Générale du 19 mai 2022

Xior annonce la publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 mai 2022. Lors de cette réunion, tous les points de l'ordre du jour ont été approuvés. Le procès-verbal est disponible sur le [site web](#) de la Société.

Lors de l'Assemblée Générale, le **dividende brut proposé de 1,44 EUR (1,008 EUR net) pour 2021** a été **approuvé** par les actionnaires (réparti sur les coupons n°17, 19 et 20). Hier, Xior a également annoncé les modalités d'un [dividende optionnel](#).

Hier, le mandat de la présidente madame Leen Van Den Neste a expiré. Elle a fait partie du conseil d'administration de Xior depuis son introduction en bourse en 2015 et a énormément contribué à la trajectoire de croissance réussie de Xior en tant que présidente. Le conseil d'administration, ainsi que l'ensemble de l'organisation, tiennent à remercier explicitement madame Van Den Neste pour ses années de dévouement et lui souhaitent beaucoup de succès pour l'avenir. Monsieur Wilfried Neven succède à madame Van Den Neste en tant que président du conseil d'administration.

Les actionnaires ont également approuvé, avec effet immédiat et pour une période de trois ans (jusqu'après l'Assemblée Générale ordinaire de 2025), la nomination de deux nouveaux administrateurs : Mme Conny Vandendriessche et Mme Colette Dierick. Les deux nominations sont encore soumises à l'approbation de la FSMA.

Nouvelle composition du Conseil d'administration :

Nom	Fonction
M. Wilfried Neven	Président du Conseil d'administration
Mme Marieke Bax	Administrateur indépendant
M. Joost Uwents	Administrateur indépendant
Prof. Dr. Wouter De Maeseneire	Administrateur indépendant
Mme Conny Vandendriessche*	Administrateur indépendant
Mme Colette Dierick*	Administrateur indépendant
M. Christian Teunissen	Directeur exécutif (CEO)
M. Frederik Snauwaert	Directeur exécutif (CFO)

*Sous réserve de l'approbation de la FSMA.

Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire, le quorum de 50% n'a pas été atteint.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:

Xior Student Housing SA
Mechelsesteenweg 34, boîte 108
2018 Anvers, Belgique
www.xior.be

Christian Teunissen, CEO
Frederik Snauwaert, CFO
info@xior.be
T +32 3 257 04 89

Xior Investor Relations
Sandra Aznar
Head of Investor Relations
ir@xior.be
T +32 3 257 04 89



À propos de Xior Student Housing

Xior Student Housing SA est la première SIR publique de droit belge, spécialisée dans le segment du logement étudiant en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne et au Portugal. Dans ce segment immobilier, Xior Student Housing offre une variété d'immeubles, allant de chambres avec installations communes, chambres avec sanitaires privés, à des studios entièrement équipés. Xior Student Housing construit depuis 2007, en tant que propriétaire et exploitante, des logements de qualité et fiables pour des étudiants à la recherche d'un endroit où ils peuvent étudier et vivre dans des conditions idéales. Une chambre d'étudiant offrant ce petit plus qui permettra à chaque étudiant de se sentir immédiatement chez lui.

Xior Student Housing est agréée en tant que SIR publique de droit belge depuis le 24 novembre 2015. Les actions de Xior Student Housing sont cotées sur Euronext Bruxelles (XIOR) depuis le 11 décembre 2015. Le 31 mars 2022, Xior Student Housing présente un portefeuille immobilier d'une valeur approximative de 2,10 milliards d'euros. Vous trouverez plus d'informations sur www.xior.be.

Xior Student Housing SA, SIR publique de droit belge (BE-REIT)
Mechelsesteenweg 34, boîte 108, 2018 Anvers, Belgique
BE 0547.972.794 (RPM Anvers, section Anvers)

Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse contient des informations, prévisions, opinions et estimations prospectives faites par Xior, relatives aux performances futures attendues de Xior et du marché dans lequel elle opère (« déclarations prospectives »). Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques inhérents, incertitudes et hypothèses, tant générales que spécifiques, qui semblaient fondées au moment où elles ont été établies, qui pourront finalement se révéler exactes ou non, et le risque existe que les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Certains événements sont difficilement prévisibles et peuvent dépendre de facteurs sur lesquels Xior n'a aucune influence. De plus, les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse qui portent sur des tendances ou activités passées ne peuvent pas être considérées comme gage que ces tendances ou activités perdureront à l'avenir. Ni Xior, ni ses représentants, fonctionnaires ou conseillers, ne garantissent que les paramètres sur lesquels les déclarations prospectives sont basées sont exempts d'erreurs, et aucun d'eux ne peut suggérer, garantir ou prédire que les résultats annoncés dans de telles déclarations prospectives se réaliseront effectivement. Les bénéfices réels, la situation financière, les performances ou les résultats de Xior peuvent dès lors sensiblement s'écarter des informations avancées dans ou sous-entendues par ces déclarations prospectives. Xior refuse expressément toute obligation ou garantie de mettre à jour ou revoir les déclarations prospectives, sauf si la loi l'impose. Le présent document a été rédigé en néerlandais et a été traduit en anglais et en français. En cas de divergence entre les différentes versions de ce document, la version néerlandaise prévaudra.